

# **Guide aux parents**

## **École Saint-Joseph, Mercier**

### **Service du midi**

### **2021-2022**



## **TABLE DES MATIÈRES**

Introduction.....	3-4
Présentation du service.....	5
Admissibilité et inscription .....	6
Ouverture et fréquentation .....	7
Règlement de conflit .....	8
Courrier .....	8
Sécurité .....	9
Administration de médicaments .....	10
Repas et habillement.....	10
Traiteur .....	11
Objets personnels .....	12

### **ANNEXES (FORMULAIRES)** (faire une photocopie des formulaires au besoin).

Annexe 1 : Formulaire de résiliation du contrat .....	13
Annexe 2 : Formulaire d'administration de médicaments.....	14
Annexe 3 : Journées pédagogiques .....	15
Volet financier service du midi 2021-2022.....	pages 1 à 6

## **INTRODUCTION**

### **Le présent document est conforme à la politique relative à l'encadrement et à la surveillance du midi.**

#### **Préambule**

Conformément au 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique :

« Une commission scolaire, qu'elle organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves de dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec le conseil d'établissement et aux conditions financières qu'elle peut déterminer. »

Dans le souci d'appliquer une formule équitable pour l'ensemble des parents de la commission scolaire, tout en visant l'autofinancement des services d'encadrement et de la surveillance offerts aux élèves le midi, le conseil des commissaires adopte la présente politique.

#### **Définitions**

##### Clientèle au préscolaire et au primaire

Surveillance du midi : surveillance des dîneurs durant la période du dîner au primaire.

Clientèle occasionnelle : élève qui dîne occasionnellement à l'école, à la demande de ses parents.

#### **Modalités d'application**

Lors de l'inscription de l'élève à l'école, la responsable de la surveillance du midi informe les parents des modalités et de la tarification prévues dans cette politique.

Les parents doivent inscrire leur enfant à titre de dîneur régulier ou occasionnel, qu'il soit transporté matin et soir ou non, en utilisant le formulaire prescrit.

L'élève qui dîne à l'école doit se conformer aux règlements de l'école.

Lorsque l'enfant dîne à la maison, son retour à l'école doit se faire selon l'horaire déterminé par le directeur de l'établissement.

## **Détermination des effectifs d'encadrement**

Le nombre de surveillants est déterminé selon le nombre d'élèves, en respectant le ratio 1/30.

Le directeur d'un établissement qui désire embaucher des surveillants supplémentaires pourra le faire à ses frais en réclamant une tarification en conséquence.

L'horaire de l'encadrement du midi varie selon la durée de la période du dîner.

## **Tarification**

Le tarif réclamé au dîneur régulier pour la surveillance du midi est de  $180 \text{ jours} \times 2,30 \$ = 414 \$$  par année

Le tarif réclamé au dîneur occasionnel est de 3,50 \$ par jour.

## **Objectifs**

Assurer la santé et la sécurité des élèves, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école.

Créer un environnement sain et chaleureux qui permet à l'enfant de bien vivre la transition école/service du dîner.

Merci de votre collaboration.

## **PRÉSENTATION DU SERVICE DU MIDI**

**Responsable :** Brigitte Tremblay

**Disponibilité :** 9h00 à 17h00

**\*\*\* Sur rendez-vous entre 6h30 et 18h**

**Adresse :**

Service du midi  
École Saint-Joseph  
13, rue de l'Église  
Mercier, Québec  
J6R 2K8  
Téléphone: 514 380-8899 poste 4549  
Télécopieur : 450 380-9403  
Courriel : [sdg.stjosephmercier@csdgs.qc.ca](mailto:sdg.stjosephmercier@csdgs.qc.ca)

## **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

La période d'inscription se situe habituellement au mois de février, en même temps que l'école. Toutefois, les inscriptions peuvent se faire en tout temps au cours de l'année scolaire. Aucun versement n'est requis lors de l'inscription, cependant un préavis de deux semaines sera exigé pour une résiliation de contrat (voir formulaire annexe 1).

La fiche d'inscription est votre contrat d'engagement avec la surveillance du midi. Vous devez respecter l'horaire établi à l'inscription tout au long de l'année scolaire. Tout ajout à cet horaire de base sera facturé aux parents, à raison de 2.30\$ par jour pour les inscriptions régulières et de 3,50 \$ par jour pour les inscriptions occasionnelles.

## **FACTURATION**

**IMPORTANT :** Tous les mois, la facturation sera déposée via Mozaïk Parent. À partir de la date d'émission, vous avez un délai de 30 jours pour remettre votre paiement. Vous pouvez effectuer le paiement par internet, par chèque ou argent comptant. Le service de garde n'est pas responsable des oublis, des pertes ou autres reliés à l'envoi de la facturation.

## **IMPORTANT: SOLDE NON PAYÉ**

Le parent qui ne respecte pas l'échéancier recevra un nouvel état de compte une semaine après l'échéancier pour lui signaler le retard, ainsi qu'une lettre officielle lui indiquant que son enfant ne pourra pas bénéficier du service du midi jusqu'à ce que le paiement soit effectué en totalité.

Le parent qui a un solde impayé pour une année antérieure devra payer la totalité de son solde avant qu'il puisse bénéficier des services de l'école (service de garde ou à la surveillance du midi).

Le parent qui a un solde impayé dans un service devra payer la totalité du solde avant de l'inscrire dans l'autre service (service de garde ou surveillance du midi).

## **OUVERTURE ET FRÉQUENTATION**

**La période du dîner débute à  
11h31 et se termine à 12h46**

Les dates d'ouverture et de fermeture sont déterminées par le calendrier scolaire, soit de la première à la dernière journée d'école. Vous devez communiquer avec le service de garde pour recevoir le lien par courriel afin d'inscrire votre enfant pour la journée pédagogique ([www.stjosephmercier@csdgs.qc.ca](mailto:www.stjosephmercier@csdgs.qc.ca)). Lors des journées pédagogiques, le service de garde n'est pas ouvert pour les enfants qui ne participent pas aux sorties extérieures à moins d'un nombre suffisant d'enfants pour offrir le service à l'école. Si vous avez besoin du service de garde et que nous avons un nombre insuffisant d'enfants inscrit pour rester à l'école, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant au service de garde de l'école St-René.

Le service de la surveillance du midi est fermé lors des jours fériés et des vacances de Noël.

La tarification hebdomadaire est fixe et tient compte des semaines où il y a un jour férié.

L'absence pour maladie, vacances ou toute autre raison n'entraîne pas une réduction des frais. Le refus de payer équivaut à une annulation de l'inscription. Exceptionnellement, en cas de maladie prolongée (plus de dix jours ouvrables), la facture pourra être ajustée et l'inscription maintenue.

En cours d'année, le parent qui retire son enfant du service de la surveillance du midi de façon définitive doit aviser la responsable du service du dîner par écrit, au moins deux semaines avant le départ de l'enfant. Pour ce faire, il devra lui remettre le formulaire **Résiliation du service de la surveillance du midi** (annexe 1). Il devra assumer la facture de ces deux semaines. Si le parent a de nouveau besoin du service, il devra inscrire de nouveau son enfant.

**Un enfant peut se voir interdire l'entrée au service du midi ou en être expulsé par la direction s'il nuit au bon fonctionnement de son groupe.**

**Ouverture de la surveillance du midi : à partir di 1<sup>er</sup> septembre 2021**

## **RÈGLEMENT DE CONFLIT**

Un parent qui désire discuter d'un problème concernant son enfant doit s'adresser à la responsable du service de garde. **Les parents ne doivent jamais intervenir directement auprès d'un autre enfant de l'école.**

Le respect envers les enfants et les surveillantes d'élèves est de mise en tout temps. Aucun blasphème, cri ou parole blessante ne seront tolérés. Le code de vie de l'école est applicable à la surveillance du midi (retenue, suspension, etc.).

## **BOÎTE COURRIER**

**Important:** Lorsque vous nous faites parvenir un mémo, veuillez inscrire le **nom et prénom de l'enfant**, la date et votre signature. Ce mémo peut être remis à une surveillante ou broché dans l'agenda afin que les enseignants nous remettent la note dans notre boîte de courrier.

Les surveillantes d'élèves ne peuvent être tenues responsables de la perte de paiements ou de mémos lorsqu'ils sont en présence d'enfants.

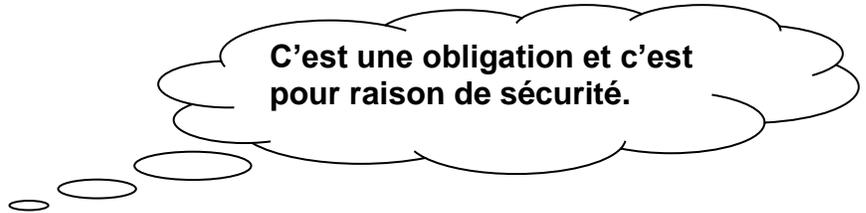
## **LES REÇUS D'IMPÔT**

Les reçus d'impôt sont remis au plus tard à la fin du mois de février. Le parent-payeur doit s'assurer que l'adresse et le numéro d'assurance sociale indiqués sur le formulaire d'inscription soient conformes.

**Important:** Les reçus d'impôt sont émis au nom du parent-payeur inscrit sur le chèque lors de la réception des paiements. Aucun changement de payeur ne sera possible lorsque le paiement a été déposé.

## **SÉCURITÉ**

À l'école Saint-Joseph, l'enfant est en sécurité. En cas de difficulté, nous vous contacterons au numéro d'urgence donné lors de l'inscription. **Si ce numéro change**, veuillez en informer la responsable du service de garde.



\*En juin 2017, le conseil d'établissement s'est prononcé en faveur de la **sécurité** pour les élèves du service de garde et du service du midi de l'école Saint-Joseph :

**Aucun élève inscrit au service de garde ou du midi ne sera autorisé à quitter l'école sur l'heure du dîner (restaurant, cantine...) sans être accompagné d'un adulte. Les parents doivent se présenter à la halte d'attente du service de garde (au secrétariat) pour venir chercher leur enfant. Votre enfant doit aller rejoindre son groupe à la cloche et attendre qu'on l'avise de votre arrivée pour aller vous rejoindre. Vous devez vous présenter entre 11h35 et 11h50 pour venir chercher votre enfant pour la période du dîner. Le secrétariat sera fermé de 11h35 à 12h45 et il ne sera plus possible de vous accueillir. Vous devez venir le reconduire sur la cour respective du degré scolaire de votre enfant à partir de 12h46.**

**Merci de votre collaboration!**

**Important:** Veuillez inscrire le prénom et nom de l'enfant, la date et votre signature pour chaque note que vous nous faites parvenir.

Les enfants n'ont pas l'autorisation de téléphoner à leur parent, seulement lors d'une urgence.

Le parent doit s'assurer d'informer le service de garde et l'école lorsque son enfant est absent pour la journée ou pour une partie de la journée.

Afin d'éviter les incidents fâcheux, les chiens et les chats sont interdits sur les lieux de l'école Saint-Joseph.

**Les véhicules sont interdits en tout temps dans la cour d'école.**

**Depuis le 30 août 2006, il est interdit de fumer sur les terrains de l'école (cours d'école incluses).**

## **ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS**

Aucun médicament, y compris aspirine, acétaminophène et sirop, ne peut être administré s'il n'est pas accompagné d'une prescription médicale écrite et de l'autorisation signée du parent. **Un formulaire est prévu à cet effet (voir annexe 2).**

En cas de blessure ou malaise mineurs, l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions pour informer le parent, si nécessaire. La responsable et les surveillantes du service du midi ont reçu une formation en premiers soins.

En cas de blessure ou malaise majeur : empoisonnement, allergie grave, problème respiratoire, cardiaque ou autre :

- la responsable ou la surveillante demande les services ambulanciers ou si possible, se rend à un centre médical avec l'enfant;
- elle prévient les parents de la situation ou la personne à contacter en cas d'urgence (fiche d'inscription);
- en cas d'accident, elle complète le rapport d'accident en décrivant les faits.

**Les frais relatifs au transport ambulancier ne sont pas défrayés ni remboursés par la commission scolaire, l'école ou le service de la surveillance du midi.**

Un enfant présentant un ou plusieurs symptômes importants de maladie (fièvre élevée, vomissements, maladie contagieuse) ne peut être reçu à la surveillance du midi. De plus, nous nous réservons la possibilité de rappeler les parents s'il y a un changement dans l'état de santé de l'enfant au cours de la journée.

## **ALLERGIES ALIMENTAIRES**

De plus en plus d'enfants sont allergiques à toutes sortes d'aliments tels que le lait et les fruits. Nous ne pouvons pas en interdire la consommation aux autres enfants.

Un œuf pourrait être un excellent dépanneur pour la boîte à lunch. Donc, nous avons pris la décision d'interdire au service de garde seulement les aliments contenant **du beurre d'arachide, des noix et dérivés**, car c'est l'allergie la plus fréquente.

Pour l'œuf, le lait et les agrumes, au service de garde, nous avons des enfants qui y sont allergiques. Nous savons que ces enfants sont sensibilisés à ce danger. Soyez assurés que les éducatrices continueront d'être vigilantes. Dans l'intérêt des enfants, les parents doivent prévenir la responsable du service du midi de toutes allergies ou maladies contagieuses. Une mise à jour de la fiche d'inscription est recommandée.

## **REPAS ET HABILLEMENT**

Nous ne fournissons pas de repas aux enfants. L'enfant doit apporter, pour le dîner, une boîte à lunch **identifiée à son nom** ou utiliser le service de traiteur. **Nous n'offrons pas le service de fours micro-ondes** donc l'enfant doit avoir un thermos pour les repas chauds identifiés à son nom.

**Important:** Choisir un contenant isolant (thermos) facile à ouvrir. Certaines marques font de la condensation lorsque vous y déposez de la nourriture chaude. Donc, nous avons de la difficulté à dévisser le couvercle et parfois certains thermos peuvent être endommagés.

Vaisselle, ustensiles, condiments (sel, poivre, ketchup, etc.) ne sont pas fournis par le service de surveillance du midi. Chaque enfant doit avoir dans sa boîte à lunch, un couteau à bout rond, une fourchette et une cuillère, le tout identifié à son nom. Au besoin, un verre en plastique pour de l'eau.

L'enfant doit être habillé convenablement (le tout identifié à son nom) afin de pouvoir jouer à l'extérieur, quel que soit la saison et avoir des espadrilles (qui ne marquent pas) à l'école en tout temps afin de se rendre au gymnase. L'enfant qui n'aura pas d'espadrilles ne pourra pas participer aux activités du gymnase.

## **TRAITEUR**

À la demande des parents, l'école offre depuis quelques années un service de traiteur. Pour l'année 2021-2022, nous aurons le **service du traiteur Innov santé**. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter leur site web : **[www.innovsante.ca](http://www.innovsante.ca)**

**Important:** Le service de garde et la surveillance du midi ne sont que des intermédiaires pour le traiteur. **Il faut donc respecter la date d'échéance déterminée par celui-ci.**

Le service de traiteur n'offre pas de collations. Il est recommandé d'en ajouter une dans le sac d'école de votre enfant pour le matin. À noter que les croustilles, le chocolat, les bonbons et les liqueurs ne sont pas permis, sauf lors d'activités spéciales pour lesquelles vous recevrez un communiqué.

**UN REPAS SAIN ET ÉQUILIBRÉ POUR DES ENFANTS EN SANTÉ!**

## **OBJETS PERSONNELS**

**Tout objet personnel n'est pas permis au service du midi sauf lors d'activités spéciales.**

Le service de la surveillance du midi n'est pas responsable des objets volés, brisés et/ou perdus. Tout objet non permis sera confisqué et remis aux parents.

S'il vous plaît, veuillez bien identifier les objets (nom et prénom de l'enfant). Lors d'activités spéciales, une note sera envoyée aux parents pour autoriser certains jeux tels que : les jeux de société, les livres, etc.

**\*Document validé et approuvé par M<sup>me</sup> Chantal Pilon, directrice**

**École Saint-Joseph, Mercier  
Service du midi  
2021-2022**

**RÉSILIATION DE CONTRAT**

Monsieur/Madame,

La présente est pour vous informer que mon enfant cessera de fréquenter le service du midi, en date du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_.

Vous devez donner deux semaines de préavis en conformité avec les règlements du service du midi de l'école Saint-Joseph.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Date de réception et initiales de la responsable : \_\_\_\_\_ \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**École Saint-Joseph, Mercier  
Service du midi  
2021-2022**

**ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS**

Date : \_\_\_\_\_

Je demande au personnel du service du midi d'administrer le médicament suivant à mon enfant, selon la posologie indiquée.

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Période du : \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nom du médicament : \_\_\_\_\_

Quantité à administrer : \_\_\_\_\_

Fréquence et heure : \_\_\_\_\_

Le médicament doit être réfrigéré : OUI \_\_\_\_\_ NON \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

\*Tous les médicaments doivent être accompagnés de la prescription médicale\*

**Service de garde  
L'Harmonie des couleurs  
Journées pédagogiques  
2021-2022**

<b>DATES</b>	<b>ACTIVITÉS</b>	<b>COÛTS</b>
27 août 2021	Ateliers	0\$
30 août 2021	Ateliers	0\$
31 août 2021	Ateliers	0\$
24 septembre 2021	Ateliers	0\$
22 octobre 2021	Ballons Omnikins	0\$
12 novembre 2021	L'automne	0\$
19 novembre 2021	Funtropolis	25\$
5 janvier 2022	Journée pyjama	0\$
28 janvier 2022	Journée western	0\$
11 février 2022	La magie	0\$
18 mars 2022	Cabane à sucre Saint-Joseph	6\$
28 mars 2022 (cond.1)	Ateliers	0\$
29 avril 2022	Clip'N Climb	28\$
13 mai 2022 (cond.2)	Ateliers	0\$
17 juin 2022	Crèmerie et parc	2\$

**Total des coûts : 61\$ incluant les 2 conditionnelles du 28 mars 2022 et 13 mai 2022.**

- \* Ces montants incluent les activités et le transport, mais excluent les frais de garde de 17\$.
- \* Les montants sont sujets à changement, les coûts peuvent varier.
- \* Les coûts sont basés sur 55 inscriptions.